

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS :

- une photocopie d'une pièce d'identité ou photocopie du livret de famille,
- pour les ressortissants de nationalité étrangère, copie du passeport et de la carte de séjour en cours de validité,
- un curriculum vitae détaillé,
- une photocopie de votre diplôme le plus élevé.

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR SELON LA CATEGORIE AU TITRE DE LAQUELLE VOUS VOUS PRESENTEZ :

1 - FONCTIONNAIRE TITULAIRE OU STAGIAIRE DE CATEGORIE A

- une attestation d'appartenance à un corps de fonctionnaire classé dans la catégorie A (titulaire ou stagiaire)
- une demande de détachement
- **pour les candidats inscrits en doctorat ou HDR:** une attestation d'inscription à la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches
- **pour les candidats déjà docteurs ou habilités :** une copie du diplôme ainsi qu'un engagement à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur
- **pour les candidats dont l'inscription en doctorat est prévue à la prochaine rentrée :** l'attestation du DEA ainsi qu'un engagement sur l'honneur d'inscription à la préparation (attestation d'inscription à fournir en cas de nomination)

2 - ENSEIGNANTS CHERCHEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

- une attestation d'exercice pendant au moins 2 ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche
- une pièce attestant de la possession de l'un des titres suivants :
 - * doctorat
 - * titre ou diplôme étrangers jugés équivalents par la commission de spécialistes compétente

3 – MONITEURS TITULAIRES D'UN DOCTORAT

- une copie du diplôme de doctorat
- un engagement sur l'honneur à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur
- une copie du contrat d'engagement pour les moniteurs
-

4 – ETUDIANTS

- **n'ayant pas achevé le doctorat**
 - une attestation du directeur de thèse certifiant que la thèse sera soutenue avant le 1/09/09
 - une copie du contrat d'engagement pour les moniteurs
- **titulaire du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches**
 - une copie du diplôme
 - un engagement sur l'honneur à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur

RAPPEL IMPORTANT : un contrat d'ATER à temps complet ou à mi-temps n'est pas cumulable avec une autre activité salariée ou des heures complémentaires.

Le dossier de candidature devra être adressé au plus tard le vendredi 23 janvier 2009 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) ou être déposé jusqu'au vendredi 23 janvier 2009 à 16 H.

* **Les moniteurs, sollicitant un renouvellement de contrat, devront être âgés de moins de 33 ans au 1/10 de l'année universitaire du renouvellement.**